

Éditorial

Les effets de la canicule



Jamais auparavant, et nos anciens peuvent en témoigner, nous n'avons vécu des périodes de chaleurs aussi intenses que durant cet été. Quelles sont les conséquences pour les forêts et l'approvisionnement en eau?

Depuis quelques années déjà, les forêts ont commencé leur mutation. Alors que le bostryche attaquait 20% des épicéas il y a cinq ans, on arrive à 70% depuis. L'insecte n'a pas trop aimé la canicule; mais depuis le retour des pluies, il s'en donne à nouveau à cœur-joie. Comme pour les feuillus dont les feuilles ont séché, les conséquences, nous les verrons dès le printemps prochain lorsque la nature se réveillera: il s'agira d'intervenir dans toutes les forêts pour couper les arbres secs, sécuriser les accès tout en les laissant se régénérer d'elles-mêmes. En effet, les forêts neuchâtelaises ont la particularité, par leur gestion dynamique et étagée, de favoriser le rajeunissement; aucune gestion par monoculture n'est admise.

Plus des trois-quarts des besoins en eau potable du Val-de-Ruz proviennent des sources et captages de la vallée. Toutefois, et c'est une immense chance, nous pouvons compter sur un approvisionnement externe renforcé, notamment avec le SIVAMO (conduites de Neuchâtel aux Brenets, via La Chaux-de-Fonds). Sans cet apport, nous aurions manqué d'eau. Malgré le fait qu'aucune contrainte n'ait été formulée quant à la consommation, il a été constaté qu'un nombre important de particuliers a été attentif à la consommation des pelouses notamment. Toutefois, pour l'avenir, il s'agira d'assurer une meilleure coordination cantonale afin de diminuer les consommations superflues; l'eau achetée hors de la commune coûte en effet toujours plus chère que celle traitée dans la région.

En conclusion, il s'agit d'être reconnaissant, dans notre région, d'avoir une organisation forestière basée sur la diversité des espèces et des pratiques sylvicoles. Le soutien de la Confédération est indispensable pour assurer les fonctionnalités des forêts. D'autre part, la sécurité d'approvisionnement de l'eau héritée des décisions prises dans les années 90 permet d'être moins impactés. Il s'agit toutefois d'être très raisonnable dans ce que la nature nous fournit, car les ressources sont limitées.

Daniel Geiser, conseiller communal

Renouvellement d'une allée d'arbres

L'allée de marronniers à Villiers doit être progressivement renouvelée. Les tailles importantes réalisées par le passé ainsi que les interventions liées au déneigement ont fragilisé certains arbres et favorisé le développement de champignons.

Dès cet automne, les arbres de la partie nord-est sont remplacés par des érables sycomores. Ceux-ci vont être plantés légèrement en retrait de la chaussée et plus espacés afin de permettre un développement harmonieux sans nécessiter de tailles importantes.

Le renouvellement du second secteur va intervenir plus tard en coordination avec le projet de protection contre les crues actuellement à l'étude.



Contrôle des champignons

Afin de permettre aux habitants de Val-de-Ruz de faire contrôler leur cueillette de champignons, Gaëlle Monnat se tient à disposition de la population tous les dimanches **du 6 septembre au 9 octobre 2026**, puis du **18 au 25 octobre 2026** à la rue de l'Épervier 6 à Cernier, au rez-de-chaussée de 18h00 à 19h00 ou au 079 546 55 73 en dehors de la permanence. Il n'y a aucun contrôle (sur place et par téléphone) du 10 au 17 octobre 2026.

Chargée de communication

L'organisation de la chancellerie est renforcée par l'accueil de Morane Grignon, chargée de communication.

Les enjeux que rencontre la Commune de Val-de-Ruz sont nombreux et nécessitent une communication claire, accessible et adaptée aux différents publics. Les enjeux territoriaux, la mobilité, la durabilité des ressources ou encore le tourisme constituent autant de thématiques importantes qui requièrent une information régulière et approfondie à destination de la population, des acteurs locaux, des médias et des nombreux partenaires de la Commune.

Dans un environnement où les habitudes d'information évoluent rapidement et où les canaux de communication se diversifient, disposer de compétences dédiées à cette mission au sein de l'administration communale apparaît comme une nécessité. La création de ce poste permet ainsi de répondre aux défis actuels.

Tailles des haies

Les propriétaires de biens-fonds doivent faire en sorte que les arbres, arbustes, haies, etc. plantés en bordure de la voie publique et des trottoirs soient taillés de façon à ne pas gêner la circulation des personnes et des véhicules, ni restreindre la visibilité.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI VdR), celui-ci exige que les routes et chemins des villages permettent le passage du tonne-pompe aux gabarits suivants: hauteur 4m, largeur 3m aux rétroviseurs. Il s'agit d'une question de sécurité publique.

Si, après avertissement, les propriétaires ne se conforment pas à ces dispositions, les branches gênantes sont coupées à leurs frais.

Anniversaires et jubilés

Fêtent en ce mois de septembre 2026:

- Noces de platine (70 ans)**
- Monnier Madeleine et André à Fontainemelon.
- Noces de diamant (60 ans)**
- Huguenin Suzanne et Francis à Coffrane;
 - Jeanmaire Betty et Louis à Chézard-Saint-Martin;
 - Jeannet Danielle et Rénald aux Hauts-Geneveys;
 - Michel Éliane et Claude Alain à Dombresson.

- Noces d'or (50 ans)**
- Arrigo Renée et Olivier à Coffrane;
 - Spycher Julie et Pierre-Alain à Dombresson.

- 90 ans**
- Bellenot Colette à Cernier;
 - Spack Marcel à Cernier.

Campus Tour – Erratum

Contrairement à ce qui a été indiqué dans la précédente édition, la manifestation sportive du Campus Tour se déroule le jeudi 17 septembre 2026, et non le lundi.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser pour cette erreur.

Fermeture des guichets

En raison du Jeûne fédéral, les bureaux et les guichets de l'administration communale sont fermés **le lundi 21 septembre 2026**. Réouverture le lendemain selon l'horaire habituel.

Économie circulaire

Prolonger la vie des smartphones, ordinateurs, aspirateurs, vêtements...

Vendre, donner, louer, acheter des secondes mains et offrir ainsi une nouvelle vie aux habits comme aux appareils domestiques...

Consommer sans emballage...

Voilà des actions qui contribuent à la durabilité.

Les entreprises actives dans ces domaines sont invitées à s'inscrire gratuitement sur la plate-forme de la Fédération romande des consommateurs dédiée via le QR Code ci-dessous.

Vingt-trois l'ont déjà fait pour Val-de-Ruz. Cette action s'inscrit dans le cadre du plan climat cantonal 2023-2027.



Offres d'emploi

La Commune recherche, pour une entrée en fonction de suite ou à convenir:

- un collaborateur administratif (F/H) à 40%, au service des finances;
- un chef de service adjoint (F/H) à 90%, pour le service des bâtiments.

Les dossiers de candidature complets peuvent être envoyés par courrier électronique à l'adresse rh.val-de-ruz@ne.ch. Pour toute question, le service des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31. Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Administration communale/Offres d'emploi».

Incivilités

Un événement particulièrement navrant a récemment eu lieu dans l'une des cinq déchèteries communales.

Une personne a refusé de respecter les recommandations d'un surveillant et l'a agressé verbalement. La raison? Les barquettes plastiques à viande doivent être jetées dans les sacs taxés.

Face à cette situation inadmissible, le Ministère public a été saisi afin de protéger le personnel communal. Le service des travaux publics informe que, désormais, la déchèterie sera fermée séance tenante en de telles circonstances. Il en va des services rendus à la population et du respect des personnes.



Photo d'illustration

Challenge covoiturage 2026

Pour sa 12^e édition, le Challenge covoiturage, événement phare du Dispositif Covoiturage Arc jurassien, se déroule sur deux semaines, **du 21 septembre au 2 octobre 2026**. Pour participer, il suffit de former un équipage de covoiturage pour les trajets domicile – travail durant cette période.

Objectifs du Challenge:

- faire découvrir et encourager la pratique du covoiturage en entreprise par un concours simple et ludique;
- valoriser l'implication des établissements dans la recherche de solutions alternatives à l'autosolisme pour les trajets pendulaires.

La participation est ouverte aux entreprises adhérentes au Dispositif ainsi qu'au personnel des établissements de tout l'Arc jurassien suisse.

Des prix attendent des équipes de covoiturage choisies par tirage au sort. Deux prix spéciaux seront aussi décernés: le prix de la plus belle photo et le prix «À plusieurs, c'est meilleur», réservé aux équipages de quatre personnes et plus.

Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} au 28 septembre inclus. Les personnes intéressées s'annoncent directement sur le site internet du Dispositif: www.covoiturage-arcjurassien.com.

Le règlement complet du Challenge est disponible à la même adresse.

Les résultats du Challenge seront communiqués lors d'une remise des prix qui aura lieu le 3 novembre 2026 à Neuchâtel. D'ici là, en route et bon covoiturage.



Dialogue avec vous

Mardi 15 septembre 2026, de 15h30 à 18h00, à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie en Suisse, le Conseil communal rencontre la population pour parler de sujets en lien avec la démocratie.

Participation citoyenne, dépolitisation, pouvoir d'agir, intérêt des jeunes sont quelques-uns des thèmes à l'ordre du jour. Un après-midi participatif, en toute convivialité, où jeunes et moins jeunes peuvent délibérer, partager, imaginer.

Val-de-Ruz a toujours privilégié le dialogue entre les habitants et les élus. Cette rencontre est une occasion de renforcer les échanges et d'entrer en contact avec les autorités. Rendez-vous à Cernier Centre (rue de l'Épervier 4) où les cinq membres de l'Exécutif vous attendent pour faire vivre la démocratie, ensemble.



Écopoints

L'accès aux 15 écopoints communaux (papier, carton, verres et alu/ fer blanc) est autorisé du lundi au samedi, de 07h00 à 20h00. Il est interdit les dimanches et jours fériés.

Merci de respecter la tranquillité du quartier lors du dépôt des déchets (moteur et musique éteints, pas de claquement de portières). Lorsque les bennes sont pleines, les déchets doivent être repris et acheminés vers un autre point de collecte.